

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LIZERAY
séance du 06/11/2023

Date de la convocation
27/10/2023

Date d'affichage
27/10/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 7
Présents :
Votants : 3

Réf : 22_2023

A la majorité
Pour : 0
Contre : 3
Abstentions : 4

Mention exécutoire : Non

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
le : 24/11/2023

et publication ou notification
du :

L' an 2023 et le 6 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunions sous la présidence de MORIN Pascal, Maire

Présents : M. MORIN Pascal, Maire, Mme PINAULT Corinne, MM : GAIGNAULT Florent, GUENE Nicolas, GUERIN Victor, LAMASSET Patrick, PARAGE Frédéric

Secrétaire : M. LAMASSET Patrick

Objet de la délibération :
**Avis sur la demande d'enregistrement pour la création d'une
unité de méthanisation sur la commune de Saint-Aoustrille**

Vu l'arrêté préfectoral N°36-2023-09-22-00001 en date du 22 septembre 2023, portant ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation présentée par la SAS CBFOR sur la commune de St Aoustrille.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R512-46-12 et suivants du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement citée en objet, en tant que commune concernée par l'épandage de digestat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à cette demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation sur la commune de St Aoustrille, à **3 voix contre et 4 abstentions.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 24/11/2023

Le Maire
Pascal Morin

Le secrétaire de séance
Patrick Lamasset

